



COMPTE-RENDU CTL du 28/05/2021

Mr. Gautier ouvre ce CTL en indiquant que la question de l'accueil sera à l'ordre du jour du CTL le 24 juin 2021.

Lecture de la liminaire de Solidaires Finances Publiques 54 abordant le thème du télétravail et nos revendications.

Le 1^{er} point à l'ordre du jour était le bilan du télétravail exceptionnel en 2020-2021 et le nouveau cadre réglementaire à la DGFIP.

Au niveau local en mars 2021, 566 agents soit 67 % des effectifs ont effectué au moins un jour de télétravail par semaine.

Nombre de télétravailleurs pour raisons médicales sur préconisation du médecin du travail en 2020/2021 : 31

Nombre d'aménagements de postes de télétravail pour des agents en situation de handicap en 2020 : 1

Les refus de télétravail en janvier/février 2020 étaient au nombre de 8, pour activités non éligibles, manque d'autonomie de l'agent ou incompatibilité avec le fonctionnement du service.

La direction n'est pas en mesure de nous indiquer si ces chiffres ont évolué depuis.

Sans aller dans le détail, le protocole prévoit que le nouveau télétravail peut se réaliser au domicile ou en tout autre lieu ; se décline en jours fixes ou flottants ou les 2 ; impose 2 jours de présence dans les services avec des possibilités d'élargissement ; ne fait plus l'objet d'une campagne spécifique, la demande peut être déposée tout au long de l'année ; est formalisée par une demande par l'intermédiaire de Sirhius et que le refus nécessite une réponse écrite et motivée de la part du chef de service et une situation de handicap ne sont pas incompatibles. Il appartient à l'administration d'adapter le matériel au domicile, le télétravail repose exclusivement sur le volontariat de l'agent.

Avec le télétravail, même plus peur des manifs.
Avant, c'était de la Porte Sainte Catherine
à la Porte Stanislas, Maintenant, c'est de la porte
de la cuisine à la porte du salon.



Concernant le nouveau cadre réglementaire, notre 1^{ère} question a été de demander pourquoi la déclinaison locale du protocole prévoit un entretien individuel informel avec son chef de service préalable à la demande dans Sirhius alors que cet entretien n'est pas prévu dans le cadre ministériel.

Dans le cadre réglementaire qui nous est soumis, il est indiqué que lors de l'examen des candidatures, le chef de service portera une attention particulière aux demandes présentées par des agents confrontés à une situation médicale ou sociale difficile. Solidaires Finances Publiques 54 est opposé à cet entretien préalable pour le respect de la confidentialité. Un chef de service n'a pas à connaître la

situation personnelle médicale ou sociale des agents. Ce protocole laisse tout loisir au chef de service pour faire pression sur l'agent pour qu'il retire sa demande.

Le chef de service aura la possibilité de refuser le choix d'une résidence demandée par l'agent pour nécessité de service pouvant exiger un retour sur site de l'agent. Nous sommes intervenus pour dire que ce sont des critères subjectifs en désaccord avec l'esprit du protocole sacralisant les jours fixes.

Le télétravail peut être refusé en deçà d'un certain seuil d'effectif ou pour mobiliser le télétravailleur sur des dossiers urgents. Une fois encore, il s'agit d'éléments subjectifs à la libre appréciation du chef de service.

La notion d'urgence est inscrite comme élément pouvant amener le chef de service à autoriser le report de la journée fixe non télétravaillée. Une fois de plus, ces urgences n'étant pas listées, cela laisse toute latitude aux chefs de service pour abuser de cette possibilité.

Cerise sur le gâteau, nous vous laissons toute latitude pour apprécier ce point marquant du nouveau protocole : « Les directions sont autorisées (sic) à mettre à disposition du télétravailleur un téléphone professionnel (...) notamment pour les agents appelés à répondre régulièrement au téléphone. »

La demande sur Sirhius prévoit l'obligation pour le candidat au télétravail d'attester de la conformité de son installation électrique. Nous avons souligné que ce point dépassait largement la compétence de l'agent alors même que ce point lui serait opposé en cas d'accident.

Les chefs de service seront invités à s'exprimer dans le cadre de séminaires prévus spécifiquement pour eux. Comme d'habitude, on oublie les agents. Solidaires Finances Publiques 54 demande que les agents aient aussi la parole. Cela s'appelle la démocratie.

Pour résumer, ce cadre réglementaire est contraignant pour les agents, mais permet à la hiérarchie de s'en affranchir. Il lui ouvre les portes de tous les abus. Dans un règlement, des termes comme informel, à tout moment, « conservera toutefois la possibilité de refuser », trop éloigné, délais raisonnables, à titre exceptionnel, « solliciter le bénéfice »... n'ont pas leur place.

L'agent a, malgré tout, quelques garanties : un refus opposé à une demande d'autorisation de télétravail ainsi que l'interruption du télétravail à l'initiative de l'administration doivent être motivés et précédés d'un entretien obligatoire, quelles que soient les circonstances. A l'issue de cet échange, le chef de service saisit sa décision de refus dans SIRHIUS, en complétant la zone «commentaires» du formulaire de ses éléments de motivation. Il enverra également un courriel de notification de refus motivé avec mention des délais et voies de recours ouvertes à l'agent (CAPL).

La décision de refus reste visible dans l'espace Agent « Mes demandes » pendant trois mois. Ceci permet à l'agent qui le souhaite d'engager un recours à l'aide d'une capture d'écran de la décision de refus opposée à sa demande.

Pour clore ce point, nous avons réaffirmé notre volonté que les coûts engendrés par le télétravail soient pris en charge par l'administration. Or, ce protocole ne prévoit strictement aucune indemnité de télétravail. L'administration impose un télétravail « low cost » à ses agents après les avoir félicités pour leur professionnalisme et leur adaptabilité pendant la crise sanitaire.

Pour toutes ces raisons, considérant que ce protocole est un maillon de plus dans le retour de l'arbitraire, Solidaires Finances Publiques 54 a voté contre.

2ème point à l'ordre du jour : Tableau de veille sociale (TBVS) 2020

Le TBVS est un dispositif qui, en prenant en compte l'ensemble des outils que sont le DUERP (Document Unique), baromètre social, permet d'améliorer la santé au travail et la prévention des risques psychosociaux, d'identifier les situations à risques et d'agir en conséquence.

L'année 2020 est marquée par la crise de la COVID 19 et la mise en place du plan de continuité d'activité (PCA) à partir de la mi-mars et du plan de reprise d'activité à l'été 2020. Concernant le nouveau réseau de proximité, trois SIP ont fusionnés pour former le SIP de NANCY au 1er janvier 2020.

Les formations ont été suspendues pendant le PCA. Une reprise a été possible avant l'été pour finalement être suspendue à l'automne. Certaines e-formation étaient encore possibles.

Au cours de l'année 2020, nous avons eu 34 cas positifs COVID. 2 hospitalisations connues sans conséquences graves avec retour des agents.

Le nombre total de fiches de prévention du risque psychosocial transmises au CHSCT est de 19. Le nombre diminue de 63% par rapport à 2019.

La DDFIP 54 donne comme consigne aux agents de ne jamais laisser des comportements inappropriés sans réponse (menaces, insultes). Si besoin, des plaintes sont déposées. Toutes les fiches de signalement reçues sont transmises au CHSCT. Quelques « grands » sites concentrent les difficultés et donc la rédaction de fiches (Cité administrative, Vandoeuvre, Essey-les-Nancy Amendes).

Le nombre de fiches de signalement est significativement en baisse, en raison notamment de la montée en puissance du télétravail et de la réduction drastique des horaires d'ouverture au public des différents services.

Le nombre de jours de congés annuels et/ou ARTT mis en compte épargne temps progresse de 45 % de 2019 à 2020.

Le volume horaire écrêté augmente de 33 %, soit 3080 heures en 2020. Précisons qu'échappent au TBVS les agents qui ne pointent pas notamment les télétravailleurs.

Le nombre d'emplois non pourvus est de 25 en 2020.

L'analyse de ce TBVS par l'administration est constante de banalité d'une année sur l'autre. La direction connaît les services en grandes difficultés et prétend qu'elle est attentive aux agents en souffrance. Nous disons qu'elle est plutôt dans l'attentisme.

La médaille d'or des écrêtements revient à la trésorerie de Vandoeuvre avec 303 heures disparues.

Solidaires Finances Publiques 54 demande que toute heure supplémentaire soit convertie en paiement.

Tout travail mérite salaire ! Dans le privé, cela s'appelle du travail dissimulé.

3ème point à l'ordre du jour : Bilan 2020 de la formation professionnelle.

1 231 stagiaires de la DDFiP de Meurthe-et-Moselle ont bénéficié de 1 815 jours de formation en 2020 (contre 2 780 jours en 2019 et 3 822 jours en 2018), soit une moyenne globale de 1,49 jours par session de formation.

Le nombre d'agents ayant bénéficié d'au moins une action de formation en 2020 est de 479, en diminution de 39 % par rapport à l'année précédente.

Comparé à l'effectif, il permet de déterminer le taux d'accès à la formation qui est de 56,3%, en diminution de 30 points par rapport à 2019.

Nous avons réaffirmé que les formations à distances ou les e-formations devaient être exceptionnelles. Le présentiel doit être la norme.

Les chiffres qui nous sont présentés justifient notre revendication.

En 2020, 44 % des agents inscrits ne sont pas allés au bout de leur e-formation. En comparaison, seulement 4,4 % ont été absents en présentiel.

Dans les rares cas où la e-formation s'impose, les agents doivent disposer du temps nécessaire au suivi de celle-ci. Dans la pratique, c'est rarement le cas. Le temps dédié doit être inclus dans les plannings des services. Les chefs de service y arrivent bien pour les autres tâches, pourquoi pas celle-ci.

Nous avons posé la question sur la date de réouverture du CIF (Centre interrégional de formation) sans obtenir de réponse.

4ème point à l'ordre du jour : Protocole PRS-SIE

Suite à la fin de l'expérimentation du PRS – DIRCOFI, le flux des créances confié au PRS est limité aux créances issues des contrôles opérées par les brigades de Meurthe et Moselle de la DIRCOFI, ainsi que des deux BDV de la Direction.

Compétence du PRS : dossiers avec un profil PRS dès la taxation (dossiers des services de contrôle BDV, PCE de la DDFIP 54 dès le 1er euro), dossiers des défaillants PAS à enjeux supérieur à 20 000 € et dossiers de moindre enjeu et/ou degré de complexité limité signalé (faible montant et / ou recouvrement peu complexe).

La direction nous confirme qu'il n'y aura pas de recalibrage d'emploi entre le PRS et le SIE.

Nous avons demandé à ce que les nouvelles missions de perception et de contrôle des taxes douanières et d'urbanismes confiées aux SIE soient abordées lors d'une prochaine réunion.

5ème point à l'ordre du jour : Cadre harmonisé et règlement intérieur du centre de contact de Nancy.

Les agents du Centre de contact de Nancy se sont prononcés dans le cadre d'une procédure de vote sur le positionnement des plages fixes et des plages variables, conformément à l'avis du CTL du 17 février et du règlement intérieur adopté par les organisations syndicales au niveau national.

Sont retenus : Régime des horaires variables : 7h30 – 19h, horaires variables décalés : 8h30 – 19h15, périodes d'ouverture élargies : 11h30 – 22h15.

L'ouverture mise en place jusqu'à 22h00 pose un problème d'organisation interne. Le service devant être assuré par des volontaires, qu'est-il prévu en cas d'absence de volontaires ? Personne ne semble avoir réfléchi à cette question. Comme toujours !

Questions diverses :

Solidaires Finances Publiques 54 interroge la direction sur l'installation du futur restaurant inter-administratif. A l'origine, 2 études étaient prévues et financées. La première caserne Thiry, la seconde rue Sainte-Catherine.

Or un seul scénario nous est imposé, celui de la rue Sainte-Catherine face à la caserne malgré le fait que ce bâtiment s'avère inapproprié (avis de la SRIAS Grand Est) pour une activité de restauration collective. La seule préoccupation du Président est que cette option lui laisse plus de place caserne Thiry (sic).

Solidaires Finances Publiques 54 demande l'état d'avancement des travaux de la caserne Thiry. La date programmée fin 2023 n'est pas remise en cause. Les crédits alloués disponibles devront être utilisés avant cette échéance.

«Le devoir, c'est ce qu'on exige des autres» Alexandre Dumas Fils.